

volontaire des femmes concernées. Tantôt encore, on n'hésitera pas à justifier la politique du fait accompli, en instrumentalisant sans scrupule la notion de l'intérêt de l'enfant.

Un tournant historique

C'est dans ce contexte qu'ont été prononcés le 18 décembre dernier, par la Cour de cassation française, deux arrêts marquant un tournant historique dans la saga judiciaire des GPA transfrontières.

À la suite d'un arrêt rendu dans l'affaire "Mennesson" le 4 octobre 2019, la Cour a validé, à la demande de deux couples d'hommes – l'un français, l'autre franco-belge –, la transcription intégrale dans les registres de l'état civil français des actes de naissance d'enfants nés aux USA (Californie et Nevada) de mère porteuse, dès lors qu'il apparaissait que lesdits actes avaient été dressés conformément aux dispositions du droit local. En dépit

de la prohibition stricte édictée par le droit français en 1994 et 2011, la Cour valide l'entérinement d'une GPA réalisée à l'étranger, pourvu que l'acte soit régulier sur le plan formel, exempt de fraude et conforme au droit de l'État dans lequel il a été établi. Cette jurisprudence française consacre donc l'établissement d'une filiation fondée sur la seule intention, sans contrôle judiciaire de l'intérêt de l'enfant, la légalité de l'acte d'état civil étranger semblant constituer le seul critère pertinent.

Sur la mauvaise pente

Il n'aura fallu que quelques semaines pour que s'opère un curieux glissement qui, si on n'y prend garde, aura tôt fait d'achever de vider l'interdiction de la GPA de sa substance.

Comme elle l'a toutefois rappelé en décembre dernier, la Cour de Strasbourg n'impose ni obligation de transcription intégrale, ni automatisme. Il appartient aux États signataires de la CEDH (NdLR: Convention européenne des droits de l'homme) de déterminer la manière dont le lien de filiation entre l'enfant et le parent d'intention est susceptible d'être reconnu. Le lien peut ainsi être établi par une autre voie que la transcription intégrale de l'acte étranger: l'adoption par le parent non biologique est considérée comme une voie parfaitement acceptable au regard de l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle seule

permet un contrôle juridictionnel, *in concreto*, de cet intérêt. C'est du reste la voie qu'a choisie la Belgique. Pourvu qu'elle s'y tienne.

On le voit bien, ce qui se joue là est fondamental. Au-delà de la technique juridique, on cible un point de cristallisation d'enjeux éthiques et anthropologiques majeurs. C'est qu'il s'agit de préférer la voie la plus humainement acceptable, c'est-à-dire celle de l'adoption, en affirmant avec vigueur le refus d'avaliser des transactions menées au mépris de la loi, aux termes desquelles les mères génétique et gestationnelle sont effacées.

Est-ce là
l'avènement
d'une filiation
intentionnelle,
privatisée,
contractualisée,
supplantant
la maternité
biologique,
de plus en plus
incertaine?

Sitôt leur office rempli (et leurs "défraiements" respectifs réglés), celles-ci disparaissent purement et simplement. La réalité biologique et psychique de la maternité est occultée, niée tandis que, dans le même temps, la consécration de la paternité biologique se trouve consolidée. Est-ce là l'avènement d'une filiation intentionnelle, privatisée, contractualisée, supplantant la maternité biologique, de plus en plus incertaine?

Est-ce là l'avènement d'une filiation intentionnelle, privatisée, contractualisée, supplantant la maternité biologique, de plus en plus incertaine?

Le corps comme champ contractuel

Faut-il se résigner face à cette vague de fond libérale, mêlant utilitarisme et consumérisme? Certes non! Plus que jamais, nous sommes à la croisée des chemins, et sans doute pas très éloignés d'une rupture anthropologique majeure. Cette fameuse ère de l'homme augmenté, de l'ectogenèse, adviendra-t-elle un jour? Est-elle inéluctable? Il faut espérer que non. Cependant, mal nommer les choses, jugeait Camus, c'est ajouter au malheur du monde. Que dire de la mère, "invisibilisée", dont le corps devient un nouveau champ contractuel à investir? Que dire de l'enfant-objet du contrat et si peu sujet de droit, que dire encore des droits de l'une et de l'autre, sinon qu'ils se consumeront dans une humanité assurément diminuée, si on n'y prend garde? Que dire de ces GPA mondialisées à l'instar des échanges marchands dont elles constituent souvent un avatar? Délaisser aux législateurs ou aux juges nationaux ces questions cruciales relève du non-sens. Il appartient au législateur européen, tant qu'il en est encore temps, de refuser ce modèle de société et de privilégier les techniques juridiques propres à restaurer un peu d'humain dans un monde qui en manque cruellement.

CHRONIQUE

2020, l'élan héroïque d'apprendre

■ Pour vaincre la flemme, ce nouvel opium des élèves, il est du rôle des enseignants de rendre l'impulsion aux jeunes.



D.R.

Cécile Verbeeren

Professeure de français en 6^e technique de qualification dans une école d'Anderlecht

Les lundis de l'enseignement

Début d'année, bonnes résolutions et tentative de recentrage sur ce qui me semble fondamental dans mon métier: je me pose cette question d'apparence rudimentaire "pourquoi apprendre?". Giambattista Vico y répond avec une simplicité étonnante dans son discours d'ouverture de l'année universitaire à Naples en 1732: "pour contribuer au bonheur humain, pour partager".

Curieuse de connaître la réponse de mes élèves à cette même question, je leur ai posée. Tiffany, 6^e technique de qualification, se lance: "Apprendre, c'est découvrir, être capable d'évoluer, s'interroger sur ce qu'il y a autour de nous, acquérir des connaissances pour avoir accès à un (meilleur) emploi.". Yasmina renchérit: "Apprendre pour enrichir nos connaissances, pour vivre car si on n'apprend pas, on reste enfermé chez nous." De là, la classe part dans un débat sur la distinction entre exister et vivre. Apprendre pour vivre, donc. Kévin précise: vivre, c'est différent de survivre, le passage de l'un à l'autre se fait grâce aux apprentissages. À Mamadu d'acquiescer, "l'être humain est conçu pour apprendre, c'est son cerveau qui le distingue des autres animaux qui eux, restent dans la survie".

Dans cette idée de développement du cerveau, Martina approfondit: "L'apprentissage permet le développement du cerveau et permet d'avoir confiance car on évolue. Ça aide à gérer les problèmes. En apprenant, on commence à se comprendre, ça permet de développer la tolérance envers soi-même et envers les autres." Sabrina ajoute: "Oui, apprendre ça permet d'éviter de faire les mêmes erreurs, ça nous met en confiance, on se sent légitime." Mais très vite, la discussion prend une tournure toute différente lorsque Bassma interrompt la discussion en assénant:

"On a la flemme d'apprendre, Madame." Je ne rate pas l'occasion de réagir: "D'où vous vient cette flemme?" Le raisonnement dialectique qui s'en suit se fait en un éclair et mobilise l'unanimité: la fatigue accumulée par la dépendance aux réseaux sociaux et aux technologies qui installent les élèves dans un état de léthargie, lui-même cause et conséquence d'une mauvaise alimentation et d'un mauvais sommeil. Ils reconnaissent leur addiction à l'instantanéité: l'instantanéité de la Toile, l'instantanéité des *fast-food*,... l'instantanéité de la vie.

Peu compatible avec l'apprentissage qui, pour revenir à Vico, nous demande de prendre le temps de regarder, humer, sentir, explorer une dimension supérieure et de libérer son esprit des choses vulgaires, étriquées, amidonnées. Autrement dit, sortir des insignifiances quotidiennes et prendre de la hauteur. Pour apprendre, il faut mettre de la volonté et de l'énergie, cela suppose un mouvement, une action. La "flemme", ce nouvel opium qui s'insinue avec fourberie dans nos vies, cadennasse le corps et l'esprit, paralyse notre envie d'apprendre et d'alimenter les relations humaines par les savoirs. Et par là, elle nous isole.

Au XXI^e siècle, l'élan héroïque de Vico prend une dimension nouvelle. Celle de sortir de notre marasme, d'oser cultiver un point de vue généreux, compétent, ouvert, qui fait le tour du monde par les savoirs mais toujours et exclusivement avec comme visée, le bonheur humain.

En 2020, l'enseignement et subséquemment les professeurs, artistes de l'apprentissage, jouent un rôle prépondérant et primordial pour donner l'impulsion aux jeunes et opérer cet élan. En cette nouvelle année, c'est ce que je souhaite à tous les acteurs de l'enseignement: devenir des héros de la lutte antiflemme et de la construction de l'esprit.